

ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

EHPAD DU MENE

Le Mene (22330) · Cotes-D-Armor (22) · FINESS 220004048

B

Classe B
Démarche qualité
structurée

Moyenne des objectifs, ramenée sur 100

98,8 / 100

Moyenne département 81,9 · France
84,4

Critères impératifs cotés 3,5 ou plus

15 / 18 83,3 %

Moyenne département 62,8 % · France
76,5 %

Comparaisons faites avec les structures de la même catégorie FINESS : 48 évaluées dans le département (structure comprise), 4 989 en France.

En France, 96 % des structures de la catégorie « Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (4 989 évaluées) ont une moyenne des objectifs inférieure à celle de EHPAD DU MENE.

Les trois chapitres du référentiel

■ la structure ■ moyenne du département ■ moyenne nationale (même catégorie FINESS) · échelle de 1 à 4

Chapitre	Structure	Dép.	France	Écart France
1 La personne	3,95	3,68	3,58	+0,37
2 Les professionnels	4,00	3,57	3,61	+0,39
3 L'ESSMS	3,99	3,50	3,61	+0,38

La structure

Catégorie FINESS	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (500)
Adresse	11 Rue Du Docteur Bellamy, 22330 Le Mene
Téléphone	02 96 26 13 16
Statut juridique	Public
Secteur, type	Médico-social, établissement
Publics	Personnes âgées

L'évaluation

Visite	du 21/02/2024 au 28/02/2024
Rapport réceptionné	24/04/2024
Organisme évaluateur	MANAGEMENT DE LA QUALITE EN SANTE (accréditation 3-2105)
Accompagnés traceurs	3
Référence	EVAL-89041

Données publiques HAS (open data, Licence Ouverte 2.0), mise à jour du 16/10/2026. Ce rapport est une lecture des résultats publiés.

La place de la structure dans l'échelle qualité

La classe A, B, C ou D publiée par la HAS croise deux mesures : la **moyenne des cotations des objectifs**, pondérée par le nombre de critères cotés (l'objectif 3.10 compte pour 10 %), ramenée sur 100 ; et la **part des critères impératifs cotés 3,5 ou plus**. Pour EHPAD DU MENE : 98,8 sur 100 et 15 impératifs sur 18 (83,3 %), soit la case entourée.

Moyenne des objectifs /100 ↓ · impératifs à 3,5 ou plus →	moins de 50 %	50 à 67 %	67 à 90 %	90 à 100 %	100 %
90 ou plus	C	B	B la structure	A	A
80 à 90	C	B	B	B	A
66,67 à 80	C	C	B	B	B
50 à 66,67	C	C	C	C	B
33,33 à 50	D	C	C	.	.
moins de 33,33	D	.	.	.	.

Grille de la note méthodologique HAS « Échelle qualité ». Chaque case a été contrôlée sur les 21 971 structures du fichier : la classe publiée correspond toujours à la case. Un point = combinaison absente du fichier.

Ce qui sépare la structure de la classe supérieure, lu sur la grille :

- **2 critères impératifs de plus cotés 3,5 ou plus**, à moyenne des objectifs égale, placeraient la structure dans une case de classe A.

Répartition des classes, même catégorie



Département : A 11, B 16, C 21, D 0. France : A 1 668, B 2 131, C 1 090, D 100.

La cotation HAS

- 1 Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
- 2 Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
- 3 Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
- 4 Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant

Chaque critère est coté de 1 à 4 par l'organisme évaluateur. Les cotations publiées pour les chapitres, thématiques, objectifs et critères impératifs sont des moyennes calculées par la HAS, d'où les décimales. Les cotations des critères non impératifs ne sont pas publiées.

Résultats par thématique

Le référentiel regroupe les critères en neuf thématiques transversales. La cotation globale d'une thématique est la moyenne de ses cotations sur les chapitres concernés.

■ la structure ■ moyenne du département ■ moyenne nationale (même catégorie FINESS) · échelle de 1 à 4

Thématique (cotation globale)	Structure	Dép.	France	Écart France	
0.1 Bientraitance et éthique	4,00	3,44	3,57	+0,43	
0.2 Droits de la personne accompagnée	3,96	3,67	3,68	+0,28	
0.3 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,96	3,43	3,43	+0,53	
0.4 Expression et participation de la personne accompagnée	3,96	3,77	3,69	+0,27	
0.5 Accompagnement à l'autonomie	4,00	3,73	3,70	+0,30	
0.6 Accompagnement à la santé	4,00	3,61	3,59	+0,41	
0.7 Continuité et fluidité des parcours	4,00	3,65	3,59	+0,41	
0.8 Politique ressources humaines	4,00	3,42	3,54	+0,46	
0.9 Démarche qualité et gestion des risques	3,88	3,10	3,47	+0,41	

Chapitre 1 : La personne

Thématique	Structure	Dép.	France	Écart France	
1.1 Bientraitance et éthique	4,00	3,94	3,85	+0,15	
1.2 Droits de la personne accompagnée	3,89	3,62	3,55	+0,34	
1.3 Expression et participation de la personne accompagnée	3,87	3,63	3,50	+0,37	
1.4 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,88	3,38	3,37	+0,51	
1.5 Accompagnement à l'autonomie	4,00	3,81	3,72	+0,28	
1.6 Accompagnement à la santé	4,00	3,62	3,48	+0,52	
1.7 Continuité et fluidité des parcours	4,00	3,73	3,57	+0,43	

Chapitre 2 : Les professionnels

Thématique	Structure	Dép.	France	Écart France	
2.1 Bientraitance et éthique	4,00	3,20	3,32	+0,68	
2.2 Droits de la personne accompagnée	4,00	3,64	3,75	+0,25	
2.3 Expression et participation de la personne accompagnée	4,00	3,79	3,78	+0,22	
2.4 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4,00	3,25	3,26	+0,74	
2.5 Accompagnement à l'autonomie	4,00	3,84	3,83	+0,17	
2.6 Accompagnement à la santé	4,00	3,74	3,68	+0,32	
2.7 Continuité et fluidité des parcours	4,00	3,56	3,61	+0,39	

Chapitre 3 : L'ESSMS

Thématique	Structure	Dép.	France	Écart France	
3.1 Bientraitance et éthique	4,00	3,17	3,52	+0,48	
3.2 Droits de la personne accompagnée	4,00	3,74	3,74	+0,26	
3.3 Expression et participation de la personne accompagnée	4,00	3,88	3,78	+0,22	
3.4 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4,00	3,65	3,66	+0,34	
3.5 Accompagnement à l'autonomie	4,00	3,52	3,55	+0,45	
3.6 Accompagnement à la santé	4,00	3,48	3,60	+0,40	
3.7 Politique ressources humaines	4,00	3,42	3,54	+0,46	
3.8 Démarche qualité et gestion des risques	3,88	3,10	3,47	+0,41	

Les critères impératifs

Les critères impératifs portent sur des exigences fondamentales (droits, bientraitance, plaintes, événements indésirables, crise). Ils pèsent pour moitié dans la classe : l'échelle qualité compte ceux qui sont cotés 3,5 ou plus. La HAS publie aussi le nombre d'impératifs cotés 4.

15

cotés 4

0

entre 3,5 et 4

3

sous 3,5

18

cotés au total

Critère impératif	Cote	Seuil	Moy. dép.	Moy. France	France : part à 3,5 ou plus
2.2.1 Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée	4,00	4	3,53	3,64	77 %
2.2.2 Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée	4,00	4	3,79	3,84	88 %
2.2.3 Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	4,00	4	3,79	3,83	87 %
2.2.4 Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée	4,00	4	3,90	3,88	92 %
2.2.5 Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée	4,00	4	3,60	3,64	77 %
2.2.6 L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée	4,00	4	3,50	3,73	84 %
2.2.7 L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée	4,00	4	3,40	3,70	79 %
3.6.2 Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament	4,00	4	3,21	3,55	72 %
3.11.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées	4,00	4	2,76	3,36	66 %
3.11.2 L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives	4,00	4	3,45	3,72	85 %
3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	4,00	4	3,26	3,69	82 %
3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes	3,33	< 3,5	3,00	3,50	66 %
3.12.3 Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives	4,00	4	3,19	3,36	66 %
3.13.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables	4,00	4	3,53	3,84	90 %
3.13.2 L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes	2,67	< 3,5	3,14	3,55	68 %
3.13.3 Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives	4,00	4	3,47	3,54	69 %
3.14.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement	3,33	< 3,5	2,76	3,38	58 %
3.14.2 L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	4,00	4	2,86	3,42	70 %

Moyennes et parts calculées sur les structures de la catégorie « Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » : 48 dans le département, 4 989 en France (structure comprise). Le critère 2.2.1 ne concerne que les établissements ; le 3.6.2 que le secteur médico-social, et c'est le seul impératif qui peut être coté « non concerné ».

Résultats par objectif

Les 42 objectifs du référentiel. C'est la moyenne pondérée de ces objectifs qui donne l'indicateur sur 100.

■ la structure ■ moyenne du département ■ moyenne nationale (même catégorie FINESS) · échelle de 1 à 4

Chapitre 1 : La personne

Objectif	Crit.	Structure	Dép.	France	Écart France	
1.1 La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance	1	4,00	3,94	3,85	+0,15	
1.2 La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée	7	4,00	3,60	3,50	+0,50	
1.3 La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service	2	3,67	3,37	3,28	+0,39	
1.4 La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux	2	4,00	3,90	3,87	+0,13	
1.5 La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée	3	3,33	3,24	3,18	+0,15	
1.6 L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement	3	4,00	3,73	3,70	+0,30	
1.7 La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée	3	4,00	3,84	3,74	+0,26	
1.8 La personne accompagnée participe à la vie sociale	5	4,00	3,75	3,62	+0,38	
1.9 La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté	1	4,00	3,58	3,27	+0,73	
1.10 La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement	6	4,00	3,17	3,28	+0,72	
1.11 L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne	2	3,75	3,58	3,46	+0,29	
1.12 La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie	3	4,00	3,82	3,72	+0,28	
1.13 La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement	2	4,00	3,79	3,71	+0,29	
1.14 La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé	6	4,00	3,57	3,36	+0,64	
1.15 La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés	10	4,00	3,66	3,60	+0,40	
1.16 La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs	5	4,00	3,63	3,49	+0,51	
1.17 La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours	4	4,00	3,73	3,57	+0,43	

Chapitre 2 : Les professionnels

Objectif	Crit.	Structure	Dép.	France	Écart France	
2.1 Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques	4	4,00	3,20	3,32	+0,68	
2.2 Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée	7	4,00	3,64	3,75	+0,25	
2.3 Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée	2	4,00	3,79	3,78	+0,22	
2.4 Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée	6	4,00	3,25	3,26	+0,74	
2.5 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne	1	4,00	3,84	3,83	+0,17	
2.6 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne	3	4,00	3,72	3,65	+0,35	
2.7 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne	4	4,00	3,74	3,70	+0,30	
2.8 Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS	3	4,00	3,44	3,39	+0,61	
2.9 Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires	3	4,00	3,69	3,73	+0,27	
2.10 Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne	2	4,00	3,55	3,72	+0,28	

Chapitre 3 : L'ESSMS

Objectif	Crit.	Structure	Dép.	France	Écart France	
3.1 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance	4	4,00	3,17	3,52	+0,48	
3.2 L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux	1	4,00	3,74	3,74	+0,26	
3.3 L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée	1	4,00	3,88	3,78	+0,22	
3.4 L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive	5	4,00	3,65	3,66	+0,34	
3.5 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée	3	4,00	3,52	3,55	+0,45	
3.6 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux	5	4,00	3,26	3,54	+0,46	

Objectif	Crit.	Structure	Dép.	France	Écart France	
3.7 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux	3	4,00	3,70	3,64	+0,36	
3.8 L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement	6	4,00	3,43	3,58	+0,42	
3.9 L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail	3	4,00	3,40	3,50	+0,50	
3.10 L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques	2	4,00	3,01	3,48	+0,52	
3.11 L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	3	4,00	3,10	3,47	+0,53	
3.12 L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	3	3,78	3,15	3,52	+0,26	
3.13 L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables	4	3,67	3,23	3,55	+0,12	
3.14 L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	4	3,83	2,86	3,29	+0,54	
3.15 L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale	3	4,00	3,22	3,49	+0,51	

Crit. : nombre de critères de l'objectif cotés de 1 à 4 pour la structure (hors « non concerné »). Un objectif sans critère coté apparaît « non coté ».

Points forts et points de vigilance

Lecture automatique des cotations publiées, comparées à la moyenne nationale des structures de la même catégorie. Elle ne dit pas pourquoi une cote est haute ou basse : seul le rapport de l'organisme évaluateur le dit.

Points forts

Objectifs cotés 3,5 ou plus et au-dessus de la moyenne nationale de la catégorie.

- **2.4** Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée cote 4,00, France 3,26 (+0,74)
- **1.9** La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté cote 4,00, France 3,27 (+0,73)
- **1.10** La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement cote 4,00, France 3,28 (+0,72)
- **2.1** Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques cote 4,00, France 3,32 (+0,68)
- **1.14** La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé cote 4,00, France 3,36 (+0,64)

15 critères impératifs cotés 4 : 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7, 3.6.2, 3.11.1, 3.11.2, 3.12.1, 3.12.3, 3.13.1, 3.13.3, 3.14.2.

Points de vigilance

Critères impératifs sous 3,5 : ils ne comptent pas dans la part d'impératifs de l'échelle qualité.

- **3.13.2** L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes cote 2,67 ; en France, 68 % de la catégorie atteignent 3,5
- **3.12.2** L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes cote 3,33 ; en France, 66 % de la catégorie atteignent 3,5
- **3.14.1** L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement cote 3,33 ; en France, 58 % de la catégorie atteignent 3,5

Aucun objectif sous 3 ni nettement sous la moyenne nationale de la catégorie.

Préparer la prochaine évaluation

L'évaluation des ESSMS revient tous les cinq ans (article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles), selon le calendrier fixé par l'autorité de contrôle. Les documents produits après la visite ne sont pas pris en compte : la préparation se fait avant.

Par où commencer, d'après les résultats publiés

- ☐ **3.13.2 impératif** L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes (cote 2,67)
- ☐ **3.12.2 impératif** L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes (cote 3,33)
- ☐ **3.14.1 impératif** L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement (cote 3,33)

La pré-évaluation en ligne

Un questionnaire au référentiel HAS, rempli par la structure, qui situe chaque critère avant la visite et estime la classe.

velyria-pre-evaluation-has.pages.dev/

Être accompagné par Velyria

Velyria relie les critères du référentiel HAS aux documents que la structure possède déjà, montre ce qui manque, simule la cotation critère par critère et la traduit sur l'échelle A à D avant la visite. Après le rapport, le plan d'action reprend là où la grille s'arrête.

velyria.fr · contact@velyria.fr · 06 95 53 45 10

Source et limites

- Source : Haute Autorité de santé, jeu de données « Résultats d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) », fichier open_data_par_essms, Licence Ouverte 2.0, mise à jour du 16/10/2026.
data.gouv.fr/datasets/resultats-devaluation-des-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux-essms
- Ce rapport est une lecture des résultats publiés. Il ne remplace pas le rapport de l'organisme évaluateur et n'engage pas la HAS. Velyria n'est pas affiliée à la HAS.
- Moyennes du département et de la France : calculées par Velyria sur le même fichier, pour la même catégorie FINESS, structure comprise. Les structures n'ont été évaluées ni à la même date ni par le même organisme.
- Nom, adresse, catégorie et département : informations FINESS reprises par la HAS à la date de publication.

Velyria, El Guillaume Micallef · SIREN 841 873 227 · velyria.fr · rapport établi le 17/10/2026